

### Décision DN 2024-05 portant attribution de fonctions

# LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 à R 330-4, ;

les statuts de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20;

#### DECIDE

#### Article 1er - Objet

Vu

Monsieur Guillaume TERRIEN, responsable du service des affaires juridiques et des marchés publics, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes : INSA Rouen Normandie Service des affaires juridiques et des marchés publics 685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray Courriel : <a href="mailto:prada@insa-rouen.fr">prada@insa-rouen.fr</a>
Téléphone : 02 32 95 65 20

# Article 2 - Missions

Monsieur Guillaume TERRIEN est chargé, en sa qualité de PRADA :

- De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques, ainsi que les éventuelles réclamations, et de veiller à leur instruction avec l'appui des services compétents à l'INSA Rouen Normandie, notamment le délégué à la protection des données personnelles;
- De tenir à jour un registre de ses activités afin de pouvoir produire un bilan annuel;
- D'assurer la liaison entre l'INSA Rouen Normandie et la Commission d'accès aux documents administratifs.

#### Article 3 - Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

### Article 4 - Exécution

La directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray, le Chouse

Le directeur

Mourad Abde krim BOUKHALFA